

# Service Public d'Assainissement Non Collectif



## Dossier de conception Toilettes sèches

Vous envisagez de réaliser des travaux concernant des toilettes sèches, vous devez obtenir l'accord du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Pour cela, vous devez remplir et retourner ce formulaire avec l'intégralité des pièces complémentaires demandées à :

De préférence par mail à : [m.corneille@ccrc70.fr](mailto:m.corneille@ccrc70.fr)  
Ou par voie postale à : Communauté de Communes Rahin et Chérimont  
20 rue Paul Strauss – BP 4 – 70 250 RONCHAMP

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'installation sur la base du présent dossier renseigné. Une visite sur le site peut être prévue si le contrôleur en juge la nécessité. Dans tous les cas, elle se déroulera avec votre accord préalable.
- Contrôle sur le site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Le SPANC de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

*Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.*

### Service de contrôle

Organisme : BC2i

Technicien en charge du contrôle :

Date du contrôle :



Bureau de Conseil et d'Ingénierie en Infrastructures

COMPLEMENT AU DOSSIER DE CONCEPTION D'UN ANC

## Principe de l'installation d'assainissement projetée

### Traitement des eaux ménagères :

réseau d'assainissement collectif       Installation d'assainissement individuelle

Traitement des eaux vannes : toilettes sèches

## Caractéristiques de l'installation d'assainissement projetée

### 1) Type de toilettes sèches

à séparation à la source

compostage continu

à séparation gravitaire

compostage discontinu

### 2) Réceptacle étanche

oui

non

### 3) Aire de compostage

Nombre de bacs : .....

Positionnement : .....

.....

.....

.....

Caractéristiques de la plateforme : .....

.....

.....

### 4) Gestion des lixiviats (Seulement si séparation à la source ou gravitaire)

Non applicable

Infiltration sur la parcelle => cf assainissement non collectif

Raccordement à l'assainissement collectif

### 5) Epandage du compost

Localisation / Surface :

Distance de la limite séparatives (+type de terrain – agri non construit, bati...): ..... m

Distance à l'habitation principale : ..... m

Distance à la maison voisine la plus proche : ..... m

Distance par rapport aux cours d'eaux : ..... m

## Pièces complémentaires

Plan de masse du projet

Si le projet est situé en zonage d'assainissement non collectif :

Dossier de conception de l'assainissement pour les eaux usées ménagères

## RGPD

Ce formulaire est mis à disposition par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont. Les données contenues dans ce formulaire sont collectées afin de permettre la bonne prise en charge de votre demande. Les données sont exclusivement à destination des services de la CCRC et de l'organisme en charge du contrôle. Conformément aux réglementations en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez faire exercice de ces droits sur simple demande (voir coordonnées ci-dessus). Un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

## Les engagements du propriétaire

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de toutes modifications de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- A ne pas mettre en service l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A ne pas évacuer ses eaux pluviales dans les systèmes d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de ses installations ;
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement du service du SPANC.

Via ce formulaire, le demandeur accuse réception et approuve le règlement de service du SPANC.

Fait à .....,  
le .....

<b>Signature</b>
------------------

Réf. :

**Avis du contrôleur**